Académie de Dijon

la cgt

ÉDUC' ACTION

Délit de solidarité
Entrave au droit syndical
Flicage organisé…….
Des actes qui sonnent comme certaines promesses électorales…….

La vie de l'académie de Dijon

Un gouvernement humaniste ??

Depuis quelques semaines, le gouvernement nous vend du vent. N'ayons pas peur de le dire. On aurait eu la chance extrême d'avoir des gens sensibles à la grande cause nationale décrétée par le président de la République, l'Ecole. Si on avait du temps, nous pourrions disserter des heures sur cette affirmation et sur les mesures concrètes mises en place par le gouvernement pour accéder à cette priorité.

On pourrait discuter de ce PPCR vendu comme la dernière bonne nouvelle pour des personnels qui ont perdu 14% de pouvoir d'achat depuis 2000 et à qui on octroie royalement en 2017 environ 30€ de plus par mois. Mais le temps et la place nous manquent.

Arrêtons-nous alors sur quelques décisions prises par notre Rectorat ces dernières semaines, et directement issues de directives ministérielles, pour voir que nous sommes éloigné-e-s de la bienveillance affichée.

Certain-e-s collègues ayant participé à un stage syndical de la CGT Educ'action fin 2016 se sont vu-e-s retirer une partie de leur paie (des HSA) suivant ainsi la loi qui autorise l'employeur à le faire. Si nous ne contestons pas la loi, nous sommes étonné-e-s que de telles choses surviennent aujourd'hui alors que la pratique voulait que rien de pénalise les collègues qui suivent des formations syndicales. Cette décision vient s'ajouter aux refus, de plus en plus réguliers, d'accorder des autorisations d'absences ou aux pressions faites auprès des collègues pour ne « pas quitter » leurs élèves et ne pas militer. Limiter l'exercice du droit syndical, en usant de divers stratagèmes, n'est pas bon signe pour le respect du dialogue social.

Et que penser de cette demande rectorale adressée aux collègues né-e-s en dehors de l'Union européenne d'une copie de leur pièce d'identité pour mettre à jour leur dossier ? Après les cas d'expulsions d'élèves sans papier, de mesures sécuritaires pour accéder aux établissements et écoles, les exercices de sécurité ayant provoqué stress et peur pour de nombreux jeunes élèves, et au moment où un méga fichier conservant les données biométriques des français-es est en projet, cette demande fait tâche.

Humanistes ? C'est bien comme cela que nos gouvernants se qualifient ? La CGT Educ'action en doute aujourd'hui.

J. Sinot

Dispensé de timbrage
CHALON
La Vie de l'Académie
URSEN
CGT EDUC'ACTION
2, rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél : 03-85-46-09-07
Site : www.cgteducdijon.org
E-mail :
ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr
N°CPPAP 1119-S-07066
Dir. de la publication : C. Cadot
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€
P PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Sommaire p1 : Edito - p2 : RSST - p3 : Mineurs isolés - p4 : Démissions / 8 mars – p5 : Mutations 1er degré – p6 : Avancement – p7 : CSD21 – p8 : Stage Vie sco. – p9 : Infos Bahuts – p10 : congrès CGT Educ'Action 21 et CGT Educ'Action 71

N° 120 Janvier 2017
Déposé le 26 Janvier 2017

Vous avez dit RSST ? C'est quoi ?
Ce n'est pas une maladie .....

La loi (Décret n°82-453 du 28 mai 1982) oblige l'employeur à mettre à disposition des salarié-e-s et des usagers un registre : **Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)** où sont consignées les remarques ou observations en relation avec les risques professionnels et /ou psychosociaux et l'amélioration des conditions de travail.
Dans l'académie de Dijon, depuis quelques années, le registre est numérique et accessible depuis n'importe quel poste informatique, à l'adresse suivante :

https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST_000.php

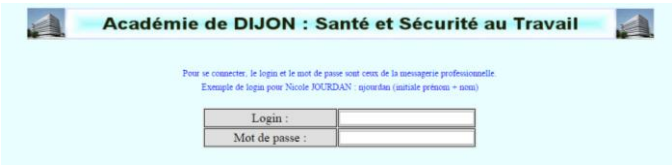

Et après ? ....

Le chef de service (le chef d'établissement) « [...] *doit apposer son visa en regard de chaque inscription. S'il le souhaite, il peut accompagner ce visa d'observations. S'il estime que les remarques figurant sur le registre d'hygiène et de sécurité sont pertinentes,* **le chef de service prend les mesures nécessaires, quand le problème relève de sa compétence, ou saisit son supérieur hiérarchique [...]**»

Pour la CGT Educ'action Dijon, l'accessibilité de cet outil est une avancée qui peut permettre de rompre avec l'isolement dans lequel vivent de nombreux salariés. Cependant, l'existence du registre numérique n'est pas encore suffisamment connue dans les établissements. Nous appelons donc les personnels à interpeller leur supérieur hiérarchique et leur demander de porter cette information à la connaissance de tous comme le prévoit le décret : « *Un registre de santé et sécurité, facilement accessible au personnel durant leurs horaires de travail et dont la localisation doit être portée à la connaissance des agents par tous moyens [...]* ».

Y. Soltani

STAGE CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous avons droit à des **conditions de travail qui garantissent notre santé physique et mentale.**
Est-ce vraiment la règle ? Que faire en cas de manquements ?

Le stage propose d'agir en amont pour reconquérir des conditions de travail saines, avec :
- des outils d'analyse pour identifier les sources de situations de travail pathogènes ;
- les principaux textes de droit sur lesquels s'appuyer.
- une confrontation à des situations concrètes pour construire les démarches les plus efficaces.
- des conseils de méthodologie et des leviers concrets à actionner dès le retour sur le lieu de travail.

Date : 13 et 14 avril 2017
Public : Personnels intervenants en Lycée Professionnel
Lieu : Dijon – Bourse du travail

Mineurs isolés et accueil d'enfants migrants.

La situation internationale place malheureusement des milliers de personnes sur les routes à la recherche de paix et de jours meilleurs. Ceci a des conséquences pour des centaines d'enfants. La CGT Educ'action rappelle cette situation et les obligations faites à l'administration.

Le Code de l'Éducation concerne tous les enfants, sans distinction. Avant même la scolarité obligatoire, "tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande". (Art. L113-1). "Les enfants sont soumis à la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans" (art. L131-1). "Les maires sont même tenus de recenser chaque année tous les enfants d'âge scolaire résidant dans leur commune" (art. L131-6). Le droit à l'Ecole, est pour tous les enfants, même ceux du 115 ou des centres d'hébergement d'urgence. Nous savons aussi que les moyens sont largement insuffisants pour accueillir les enfants allophones.

Dès 2015, le ministère avait annoncé un renforcement des moyens pour les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A). L'inclusion de ces enfants est obligatoire, mais le manque de moyens contraint l'élève à s'adapter de façon accélérée à l'institution. De nombreux-ses collègues impliqué-es dans ces écoles témoignent que l'inclusion d'enfants de migrant-es, de réfugié-es, peut être une chance pour l'Ecole, si on attribue les moyens et le temps nécessaires à l'élève.

Les lourdeurs administratives découragent souvent les familles. **À la CGT, nous sommes très vigilant-e-s et incitons nos collègues à l'être pour qu'aucune information émanant de l'école ne soit communiquée aux autorités. Par expérience, quelques préfectures zélées ont essayé d'obtenir des données lors de l'examen des titres de séjour. C'est pourquoi, nous réaffirmons notre opposition totale à tout fichage. Les enfants de réfugié-e-s doivent avoir un accès aux services publics, aux soins, au logement et au droit de vivre en France avec leur famille régularisée.**

Billet d'humeur…

« *Bal à l'ambassade quelques vieux malades…* » mettent sur les routes d'Europe et du monde des milliers et des milliers de femmes, d'enfants, de vieillards et d'hommes qui se retrouvent déraciné-e-s et bien souvent isolé-e-s aux quatre coins de l'Europe. Cet afflux de migrant-e-s a pour conséquence l'arrivée dans nos établissements et nos classes d'élèves mineurs non accompagnés (MNA, ex Mineurs Isolés) de plus en plus nombreux. Jusqu'alors pris en charge par le Conseil Départemental jusqu'à leur majorité, le durcissement de la politique des Départements, en particulier depuis la rentrée 2016-2017, entraîne l'accroissement exponentiel du nombre de ces jeunes qui, lorsqu'ils atteignent leurs 18 ans, se retrouvent livré-e-s à eux-mêmes sans aucune prise en charge. Ils sont au jour de leur majorité sans papiers, sans logement, sans ressources, sans possibilité de travailler et, dans ces conditions, dans l'incapacité de poursuivre leur formation et sous la menace permanente d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). Mais quelle est donc cette République qui ne respecte ni le droit à l'Education, ni le droit à la dignité humaine ? Il est temps de redonner vie aux principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité pour cette jeunesse déracinée.

Catherine, enseignante

Réseau Education Sans Frontières

8 mars 2017

La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre que ces droits ne sont jamais acquis. Surtout, l'égalité aujourd'hui proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours **27% d'écart salarial** et **40% d'écart de pension de retraite** entre les femmes et les hommes.

Les agents de la Fonction Publique ne sont pas épargnées par l'inégalité et nos élu—e-s paritaires soulignent régulièrement auprès du rectorat les écarts de traitement entre les femmes et les hommes : accession à la hors-classe retardée, écarts de salaire,.....

Ce **8 mars 2017** sera une journée de grève interprofessionnelle à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidaires. Les associations féministes appellent à la mobilisation.
L'objectif est de mettre les employeurs publics ou privés en face de leurs responsabilités et d'interpeller sur l'inégalité professionnelle et les discriminations que subissent toujours les femmes au travail.

La CGT Educ'Action s'inscrira bien évidemment dans toutes les initiatives locales et appelle l'ensemble de ses syndiqué-e-s à faire grève.

Augmentation des démissions d'enseignant-es : une alarme.

Le rapport du sénateur Carles du 24 novembre 2016 indique une hausse très inquiétante du nombre de démissions de professeur-es depuis 2012. Le taux passe de 1,08 à 3,18% entre 2012 et 2016. Si ces chiffres sont minimisés par l'Education nationale qui estime que cela ne « représente que » 0,15% de la masse salariale, on parle bien ici d'êtres humains et en 2015-2016, cela correspond à 1280 titulaires et 805 stagiaires. Pas une paille tout de même…

Ces chiffres interrogent surtout parce qu'ils concernent largement des stagiaires. Pas étonnant lorsqu'on regarde leur situation. Comment pourrait-il en être autrement alors quand on doit mener de front études à l'ESPE et préparations-heures de classe en situation. Depuis la Loi de Refondation de l'Ecole et la « mini révolution » réinstaurant la formation initiale, on nous avait promis que les dégâts connus sous Sarkozy étaient derrière nous… Les données collectées aujourd'hui expriment le contraire. Et il est d'ailleurs très surprenant que certaines organisations syndicales s'en émeuvent désormais alors qu'elles nous répètent depuis des mois que nous ne savons pas *apprécier* les bonnes choses. Par sa présence au plus près des collègues stagiaires, la CGT Educ'action a bien remarqué que la situation était critique.

Elle a aussi remarqué que les conditions de travail des personnels titulaires se dégradent depuis longtemps. La Refondation n'a pas permis de retrouver un second souffle pour des enseignant-es qui ne se retrouvent plus totalement dans leur métier : pressé-es par les commandes institutionnelles, libertés pédagogiques amoindries, charges de travail invisibles multipliées, réforme des rythmes scolaires désastreuse, manque de reconnaissance et sentiment d'isolement… Le cocktail est explosif. Il n'est plus rare de croiser des collègues qui envisagent une reconversion professionnelle ou une mise à disposition pour respirer. Ce sont les collègues arrivés à une dizaine d'années d'expérience qui lâchent prise ou qui se sentent prisonniers-ères. Des sites internet spécialisés sur les reconversions se multiplient, des bourses d'échanges d'informations aussi. Dans les départements, nos syndicats reçoivent régulièrement des demandes d'aide pour trouver une autre voie. Dans la plupart des cas, les personnels doivent quand même faire face au mur de l'administration qui doit gérer la pénurie de ressources humaines et qui leur oppose un refus de démissionner. Enfin, depuis le mois de septembre, nous recevons un nombre record de demandes de collègues voulant calculer leurs droits à la retraite… Mauvais signe.

La CGT Educ'action reste mobilisée pour faire entendre ces tristes bilans et exiger de meilleures conditions d'étude et de travail pour les personnels, tous les personnels de l'Education nationale.

J. Sinot

Mutations nationales des enseignant-es du premier degré :

Quand la justice s'assoit sur le droit…

Depuis l'énorme plan social dans l'Education nationale instauré par N. Sarkozy, les conditions de mutations pour les personnels du premier degré se sont considérablement dégradées. Les taux de satisfaction des collègues ayant émis le souhait de muter sont passés de 43% en 2005 à à peine plus de 23% en 2016. Depuis environ 5 ans, ces taux stagnent à ce niveau alors que la priorité des gouvernements Hollande était l'Education et la création de postes. Aujourd'hui, on peut douter de la réalité de 60000 postes annoncés et surtout, on peut affirmer qu'ils ne seront pas suffisants pour détendre les flux de personnels au niveau national.

Localement, dans l'académie de Dijon, la situation est des plus critiques. Loin des clichés qui placent les grandes zones urbaines parisiennes comme des « prisons » d'où les personnels ne sortent jamais, les départements de la Nièvre et surtout de l'Yonne sont des départements déficitaires qui sont soit disant dans l'incapacité de laisser muter des personnels affectés depuis de très nombreuses années. Le tropisme de la Côte d'Or et l'histoire de la région font que de très nombreux-ses collègues dijonnais-es sont ainsi dans l'obligation de se déplacer temporairement vers ces départements limitrophes sans aucun garantie de pouvoir revenir en Côte d'Or dans des délais raisonnables. Depuis de nombreuses années, la CGT Educ'action dénonce cette situation et cherche à l'améliorer. Elle aide les collègues qui se retrouvent dans des situations personnelles et familiales catastrophiques. Après avoir interpelé à plusieurs reprises les DASEN concernées, elle est intervenue auprès des recteurs successifs et des ministres. Elle est aussi à l'initiative d'une large intersyndicale qui n'a pas encore porté ses fruits, faute certainement à un vrai travail collectif.

Grâce au soutien du secteur juridique de notre organisation, certains de nos collègues syndiqués ont voulu porter la question de la mutation devant le Tribunal administratif de Dijon afin de faire reconnaitre le droit et le respect de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1982 du code de la Fonction publique qui indique les priorités légales de mutation. En effet, après étude détaillée des derniers mouvements, il apparaissait une irrégularité de traitement des personnels. Comment expliquer que des personnels ne relevant de ces priorités légales (rapprochement de conjoints, handicap, zones sensibles) aient obtenu une affectation en Côte d'Or alors que d'autres, en relevant et venant de l'Yonne, n'aient rien obtenu depuis plusieurs années ? Après des mois de procédures, nos requêtes ont été rejetées par le tribunal administratif reconnaissant les arguments rectoraux du travail « pour le bien de tou-te-s »… Nos camarades n'ont pas baissé les bras et nous avons porté l'affaire à la Cour d'appel du Tribunal administratif de Lyon. Et là, grande surprise ! Au moment du jugement en décembre 2016, le rapporteur suit nos réquisitions et reconnait que tout n'a pas été fait pour accéder aux diverses demandes de mutations et que l'article 60 du code de la FP n'a pas été respecté. Il considère que l'Etat s'est mis à la faute. Mais au moment du jugement, ses conclusions ne sont pas suivies et même largement repoussées. Si on peut sourire à un des arguments utilisés (les requérants avaient depuis quelques mois obtenus une mutation…), le fait que la Cour d'Appel place au-dessus de la loi la nécessité de service est un nouveau pas franchi par la Justice. En effet, comment entendre que les textes législatifs et la règle administrative ne soient pas valables tout le temps et pour tout le monde, qu'ils s'appliquent selon le bon vouloir de l'administration, en fonction des conditions matérielles du moment. Où sont l'égalité de traitement et le respect de la Loi ? Face à cette décision dangereuse, qui dédouane l'Etat de tout effort en direction de ses personnels, comment faire confiance à la puissance publique et comment poursuivre un combat pour que les collègues souhaitant muter puissent faire valoir leurs droits les plus fondamentaux ? Face à ce défi, la CGT Educ'action s'emploiera à poursuivre le combat et porter les exigences des personnels.

J. Sinot

Avancement : Où est passée la notation administrative ?

Les CAPA avancement d'échelon des PLP et certifié-es se sont tenues les 1er et 2 décembre derniers. Lors de ces CAPA a été examiné l'avancement des enseignant-es promouvables entre le 1er septembre 2016 et le 31 aout 2017. Le critère pour déterminer les promu-es est la notation sur 100 des enseignants. Cette note est la somme des notations de l'année scolaire 2015/2016 : notation pédagogique sur 60 et notation administrative sur 40.

La réforme du PPCR promet la disparition du système de notation actuelle et cette année, des collègues ont été surpris de ne plus participer à l'étrange cérémonial de la notation administrative. L'année 2016/2017 est une année transitoire dans la mise place du PPCR, les campagnes d'inspections concernent en priorité les enseignants du 6ème et du 8ème échelon. Cependant, la campagne d'avancement 2017/2018 se basera encore sur une note 2016/2017 et cette note sera bien la résultante de l'évaluation de l'inspection et du chef d'établissement. **En conclusion, les enseignants du 6ème et 8ème échelon éligibles à un avancement accéléré seront encore notés par leur chef d'établissement.**

CAPA avancement des PLP 2016/2017				CAPA avancement des Certifiés 2016/2017		
ECHELON	**GRAND CHOIX** dernière promotion	**CHOIX** dernière promotion		**ECHELON**	**GRAND CHOIX** dernière promotion	**CHOIX** dernière promotion
5	**72,5**			**5**	**76,5**	
6	**74,5**	**73,5**		**6**	**79**	**76,8**
7	**78**	**75,5**		**7**	**83**	**79,5**
8	**81**	**78,5**		**8**	**85**	**82**
9	**83,5**	**83**		**9**	**88,5**	**84,5**
10	**87**	**86**		**10**	**89,7**	**86,6**
11	**90,5**	**87,5**		**11**	**90**	**87**

Parcours Professionnel Carrière et Rémunération : comment s'informer ?

La réforme sur la carrière des enseignants a été largement évoquée pendant le stage PLP des 17 et 18 novembre dernier ; des Heures d'Information Syndicale se sont tenues dans les établissements de l'académie sur cette réforme : Longvic, Chagny, Dijon, Autun, Louhans, Chalon …

Vous souhaitez organiser une heure d'information syndicale sur le PPCR dans votre établissement, n'hésitez pas à demander de l'aide, des conseils, les documents utiles pour informer. Quand cela est possible les camarades peuvent se déplacer pour animer avec vous cette heure d'information syndicale.

Conseil Syndical de la CGT Educ'Action 21

Lundi 23 janvier 2017, la CGT Educ'Action21 réunissait ses syndiqué-e-s lors d'un Conseil Syndical Départemental.

La matinée fut principalement consacrée à un premier bilan de la rentrée dans nos écoles, nos établissements et nos administrations.

Dans le premier degré, la question du temps de travail, avec les Activités Pédagogiques Complémentaire est au cœur des interrogations. Dans d'autres départements, il a été annoncé en CTSD que les collègues qui ne feraient pas leurs heures seraient sanctionné-e-s financièrement. Pour la CGT Educ'Action, la bataille de la réduction du temps de travail ne doit pas être abordée uniquement sous cet angle.
Le Livret Scolaire Unique (LSU) pose également des soucis : dysfonctionnements nombreux, problème d'identification pour les remplaçants qui n'y ont pas accès… Les collègues sont décontenancé-e-s par l'échelle d'évaluation, peu lisible. Il faudra rencontrer les parents pour tout expliquer, heures supplémentaires en perspective !

Dans le second degré, plusieurs collègues de collège nous ont fait remonter des difficultés lors de l'organisation des épreuves blanches du brevet ou de la mise en place (variable, selon les établissements) des EPI : disparité dans les heures des professeurs, implication a minima des personnels de vie scolaires, demande de participation financières des familles… La mise en place de la réforme du collège continue de poser de nombreux problèmes.
Côté Lycée, on constate des tentatives d'annualisation d'une partie des services des enseignants (heure d'Accompagnement Personnalisée payée à un taux de 0,75 sous prétexte de départ en stage des élèves ou d'intervenants) que ce soit en voie professionnelle ou générale.

La fin de matinée s'est poursuivie autour des luttes et des actions à venir (les premiers éléments de la DHG reçus dans les établissements n'étant pas toujours positifs…), le futur CAPPEI (remplaçant du CAPA-SH et du 2 CA-SH, dont les modalités annoncent une disparition de la notion d'enseignement adapté et de suivi de la difficulté scolaire…) et l'organisation potentielle de tournées dans les établissements.

Après un repas fraternel fort agréable, nous avons travaillé collectivement sur les modalités d'organisation du prochain congrès de la CGT Educ'Action Côte d'Or les 30 et 31 mars prochains.

La journée s'est achevée autour d'un débat sur la parité des candidatures pour la Commission Exécutive de l'UNSEN, en prévision du Congrès.

Mathilde Colas-Mizon

RETENUE A LA SOURCE : ATTENTION DANGER

Malgré la campagne de propagande du gouvernement, la retenue à la source est une véritable usine à gaz. Elle ne fera que compliquer le prélèvement de l'impôt sur le revenu pour les particuliers, conduira à de multiples rectifications et sera source de nombreuses erreurs. Qui plus est, elle entrainera inévitablement des pertes de recette pour l'État liées aux difficultés financières des entreprises, sans même parler de la fraude. En 3 minutes, découvrez pourquoi la retenue à la source est à rejeter absolument.

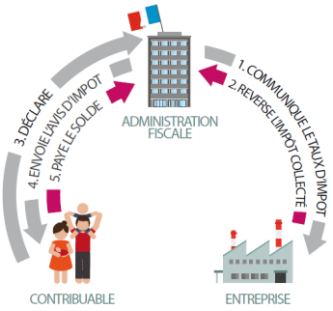

https://www.cgtfinances.fr/

Stages à la Bourse du travail de Dijon : AEd… complexés !?!

La CGT Educ'action organisait ce jeudi 19 janvier, à la Bourse du travail de Dijon, la troisième édition de son stage à destination des personnels, trop souvent oubliés, de vie scolaire : assistants d'éducation (AEd), assistants pédagogiques (AP), contrats d'insertion (CUI-CAE)…

Après le succès des sessions de mai 2016, cela a été une nouvelle fois l'occasion de confronter, de comparer, d'échanger sur les vécus, les pratiques dans des collèges et des lycées, en cité scolaire, en internat ou en externat et de voir la « diversité », voire l'hétérogénéité de la connaissance et de la mise en œuvre des droits existants pour les AEd par les chefs d'établissement ou parfois par les conseillers principaux d'éducation (CPE)…

Après un bref historique de l'histoire des personnels de surveillance et la disparition des maîtres d'internat (MI) et surveillant d'externat (SE) remplacés en 2003 par les assistants d'éducation, il a été fait une présentation du cadre juridique des droits des agents publics non titulaires et du « statut » spécifique prévu par le code de l'éducation et précisé par diverses circulaires. Et oui, il existe des droits*… les AEd ne sont pas des simples pions !!!

AEd-coutés

Un large tour de table des expériences des stagiaires a montré que les « usages locaux », plus que les règles de droit…, primaient largement. Qu'il s'agisse des missions, des services, des pauses, du droit aux examens, des conditions de renouvellement des contrats, des congés maladie*, tout est possible : le meilleur comme le pire !

Il ressort de ces échanges, particulièrement intéressants, que la diversité (et souvent la lourdeur) du travail effectif, de la classique (et usante) surveillance à des missions de soutien et d'écoute scolaire, de médiation n'est pas assez connue de l'ensemble de la communauté scolaire.

Les AEd sont très souvent en première ligne mais trop souvent peu reconnus dans la multiplicité, infinie parfois…, de leurs tâches au regard de leur faible nombre dans les établissements. Cela doit changer !

AEd-fendus

La question de l'effectivité des droits et obligations des AED dans les collèges et les lycées doit être résolue. Cela passe, entre autres, par une action collective (donc syndicale et mieux encore en adhérant à la CGT…) de l'ensemble des personnels de l'établissement. On ne peut pas fonctionner de manière cloisonnée (profs, vie scolaires, « administration », personnels territoriaux…).

De ce point de vue, le conseil d'administration* (CA) du collège ou du lycée peut être cette chambre d'échos aussi des AED qui peuvent y être élu (sous réserve de les solliciter et de leur laisser une place éligible…).

Sur des sujets « sensibles » comme le règlement intérieur, le projet d'établissement ou les missions et la durée des contrats d'AEd, les AEd, bien sûr, ont toute légitimité à se faire entendre, avec les autres personnels de l'établissement au CA, au besoin sous forme de motions à destination du recteur, voire à faire grève si nécessaire !

AEd-valorisés !

La « brièveté » (6 ans maximum) de la durée des contrats d'AED, la diversité des personnels recrutés devraient imposer à l'employeur une valorisation des multiples compétences acquises. Or qu'il s'agisse de droit individuel de formation, de la possibilité de passer tous les concours internes après 3 ans de contrat, des reclassements possibles, du crédit de 200 heures pour les formations ou des études… : tous ces éléments sont peu mis en avant par les chefs d'établissement sachant que l'expérience d'AED doit pouvoir s'intégrer dans un parcours professionnel et déboucher (idéalement) sur un emploi durable.

…/…

.../...

Cette diffusion générale de l'information et d'insertion est d'abord de la responsabilité du recteur. Nous comptons donc l'interpeller, outre sur la nécessité de doter mieux les établissements en postes spécialement sur les internats, sur la nécessité d'un guide en ligne sur les droits et valorisation de la fonction d'AEd.

« *Echanger, informer, bouger* », tels étaient les objectifs de cette nouvelle journée de stage. La satisfaction globale des stagiaires (et des intervenants !) est une invitation à recommencer, à faire encore mieux et toujours plus. Ce n'est qu'un début...

Merci aux stagiaires pour leur participation active : Chloé, Mathilde, Marion, Elodie et Rémi du Lycée Le Castel de Dijon, Eric du Lycée Les Marcs d'Or de Dijon, Julie, Marie-Jeanne et Paulin du Collège Félix Tisserand de Nuits-Saint-Georges.

Clément, Damien et Philippe

* Voir sur ce sujet, sur notre site national, la rubrique « guides juridiques » : http://www.unsen.cgt.fr

INFOS BAHUTS

Hippo grelotte

Certains établissements de l'académie ne sont plus tout jeunes et parfois les précipitations de l'automne ou du printemps et la rigueur de l'hiver rendent « périlleux » l'acte même d'enseigner ; c'est le cas à Hippolyte Fontaine où les températures à l'intérieur de l'atelier chaudronnerie sont descendues à 9°C le 29 novembre et 6°C le 1er décembre. La faute à des bâtiments anciens très mal isolés et à des radiants en panne depuis septembre. A la vue du devis de réparation, le conseil régional a dû hésiter à engager les frais d'autant qu'il sait qu'une rénovation totale de cette partie du lycée est indispensable et ce depuis plusieurs années (un ancien élève a rapporté qu'en 1984 un professeur évoquait déjà des travaux de rénovation à venir). L'équipe d'enseignants a informé les personnels, la section syndicale du lycée a rencontré la direction pour soutenir cette alerte, le registre de santé et de sécurité renseigné et la réparation des radiants enfin lancée dans l'urgence. La direction consciente des problèmes suit ce dossier de près mais c'est la région le décideur, et comme depuis 20 ans la réponse est la même « c'est pour bientôt »..."

DHG....

Les DHG sont tombées dans les établissements. Le Collège les Hautes Pailles à Echenon en Côte d'Or a eu la surprise de recevoir une DHG identique à celle de l'année dernière alors qu'ils accueilleront 30 élèves supplémentaires à la rentrée 2017. Collège de ZEP et qui a été conçu comme tel, les salles ne peuvent accueillir des classes aux effectifs surchargés sans mettre à mal la sécurité des élèves et des personnels. D'ors et déjà les personnels du collège ne comptent pas en rester là et construisent leur mobilisation. 2 HIS ont été posées pour janvier et février. Une audience a été demandée au rectorat. A suivre donc.....

Agents et Enseignants en souffrance au Lycée Thomas Dumorey

Au lycée Thomas Dumorey, les visites des instances du CHSCT n'en finissent plus de défiler. Depuis le printemps 2016, suite à des travaux de maintenance du chauffage, des effluves nauséabondes interdisent l'accès à des salles. Bureau de vie scolaire, atelier de maintenance, vestiaires inaccessibles ... ont dû être déplacés. Pourtant, malgré des tests, impossible de trouver une vraie explication. Cette situation a fini par installer une tension entre les agents, les enseignants et la direction. Dernièrement, des pressions inacceptables ont été exercées sur les personnes qui dénoncent les faits. La direction, par mépris pour la situation sans doute, n'a en tête que l'image du lycée mais reste loin du bien-être de ses personnels ! Dans ce lycée, les agents ont répondu favorablement à la grève du 12 janvier. Un dossier où la CGT Educ'Action, le syndicat des agents du conseil régional et la CGT chalonnaise vont travailler ensemble pour que les revendications légitimes des salarié-e-s du site soient satisfaites.

Congrès départementaux de la CGT Educ'action

Statutairement, un congrès départemental se tient tous les 3 ans afin de faire un bilan du mandat écoulé, mais également de fixer un cap et de désigner une direction pour le mandat à venir. En 2017, deux des quatre syndicats de notre académie tiendront le leur.

Les dates à retenir

La CGT Educ'Action 21 tiendra son congrès ***jeudi 30 et vendredi 31 mars 2017*** à ***Dijon.***

La CGT Educ'Action 71 tiendra son congrès ***jeudi 06 et vendredi 07 avril 2017*** à la Maison des Syndicats à **Chalon Sur Saône**

Un congrès, c'est aussi l'occasion de réunir les syndiqué-e-s venant de divers horizons professionnels et géographiques et de rompre les isolements.

Ensemble, nous mènerons un bilan de l'activité locale, nous échangerons sur l'évolution de l'Education Nationale et nos revendications. N'oublions pas que l'année écoulée a été marquée par la Loi Travail et que les futures échéances électorales apporteront leurs effets sur l'Ecole et nos acquis sociaux. Nous aborderons donc aussi plus globalement l'engagement syndical national et les luttes passées et à venir.

La participation du plus grand nombre est nécessaire, afin que la CGT Educ'Action soit la plus proche des revendications des salarié-e-s de nos écoles, de nos collèges et nos lycées professionnels ou polyvalents.

Cette échéance est majeure pour les syndicats départementaux puisqu'elle permet également de préparer le futur congrès national de la CGT Educ'Action du mois de juin, et qu'ils devront désigner leurs futures équipes de direction locale.

Les syndiqué-e-s recevront bientôt les résolutions du congrès national par voie postale. Nous les invitons à les étudier, et les mettre en débat dans les sections syndicales. Réservez dès maintenant les dates dans vos agendas, les convocations pour l'administration vous parviendront très prochainement.

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : me syndiquer ☐ prendre contact ☐

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code Postal ..... Commune .....

Discipline ..... Grade ou corps ..... Echelon .....

Etablissement.....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

URSEN-CGT Educ'Action
2 rue du Parc
71 100 Chalon/ Saône
Tel : 03 85 46 09 07 –
ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 21
Bourse du Travail
17 rue du Transvaal
21 000 Dijon
Tel : 03 80 37 14 08
Fax : 03 80 66 52 31
e-mail : cgt.educ21@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58 000 Nevers
Tel : 03 86 50 67 85
e-mail : sdencgt58@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 71
2 rue du Parc
71 100 Chalon sur Saône
Tel : 03 85 46 09 07
e-mail : sden71-cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 89
47 avenue Gambetta
89300 JOIGNY.
Tel : 03 86 62 33 24
e-mail : jplafont@free.fr
cgteducaction89@gmail.com